

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

N°143

En exercice : 53

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 38

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 JUILLET 2021

L'AN deux mille vingt et un, le 08 juillet, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 2 juillet 2021, s'est réuni à l'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjointes au Maire

CHIKHDENE Zayen, DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean Paul, OZHAN Mizgin, FAUCHEUX Gilbert, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, NIFEUR Nadege, KARMAN Jean jacques, BOUCHA Safia, NAULEAU Pierre yves, DAGUET Anthony, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : CHARTIER Lewis, HOUIS Margaux, DERKAOUI Meriem, BUTT Zishan.

Excusé : NEDELEC Soizig .

Représentés par :

Madame Yasmina BAZIZ	Madame Véronique DAUVERGNE
Monsieur Miguel MONTEIRO	Monsieur Samuel MARTIN
Monsieur Thierry AUGY	Madame Zakia BOUZIDI
Madame Christiane DESCAMPS	Monsieur Alain DESCAMPS
Madame Maryse EMEL	Monsieur Jerome LEGENDRE
Monsieur Cédric SCHROEDER	Monsieur Michel HADJI-GAVRIL
Madame Marie Amelie ANQUETIL	Madame Marie-pascale REMY
Monsieur Marc GUERRIEN	Madame Nadege NIFEUR
Madame Fatima YAOU	Monsieur Sofienne KARROUMI
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR	Madame Katalyne BELAIR

Secrétaire de séance : Zakia BOUZIDI

Direction Générale Adjointe Dynamique Territoriale/ Direction des Affaires Culturelles/Service Culture

OBJET : Signature de la convention d'objectif et de moyens entre la Commune d'Aubervilliers et la Métropole du Grand Paris dans le cadre de la Nuit Blanche 2021.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Princesse GRANVORKA,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de convention d'objectifs et de moyens entre la Commune d'Aubervilliers et la Métropole du Grand Paris dans le cadre de la Nuit Blanche 2021 ;

Considérant qu'il y a lieu de préciser les modalités du partenariat pour le bon déroulement de la Nuit Blanche 2021 sur le territoire albertivillarien le long du Canal Saint-Denis en lien avec Street Art avenue ;

Considérant que La Métropole du Grand Paris participe au financement de la manifestation, sous la forme d'une subvention de 37 450 € qui sera versée à la Ville d'Aubervilliers, au titre de la production et de l'animation du projet culturel implanté sur le territoire albertivillarien ;

Considérant que la subvention sera versée sous réserve du vote de la délibération au conseil métropolitain de la Métropole du Grand Paris, le 09 juillet 2021 ;

Considérant l'intérêt de valoriser le temps d'une nuit, la création contemporaine sous toutes ses formes, sur l'espace public, en participant à la Nuit Blanche 2021 ;

Adoption à l'unanimité par 48 pour

DELIBERE :

APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens entre la Commune d'Aubervilliers et la Métropole du Grand Paris, telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

DIT que le partenariat avec la Commune d'Aubervilliers et la Métropole du Grand Paris s'inscrit dans le cadre de la Nuit Blanche 2021.

AUTORISE Madame le Maire à percevoir une subvention d'un montant de 37 450 euros versée par la Métropole du Grand Paris au titre de la production et de l'animation du projet culturel implanté sur le territoire albertivillarien.

AUTORISE Madame le Maire ou en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil – 7 rue Catherine Puig – 93100

Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte.

Reçue en préfecture le : 15/07/21
Accusé en préfecture :
93-219300019-20210708-lmc120718-DE-1-1
Publiée le : 15/07/21
Certifiée exécutoire : 15/07/21

Le Maire,
Karine FRANCKET

